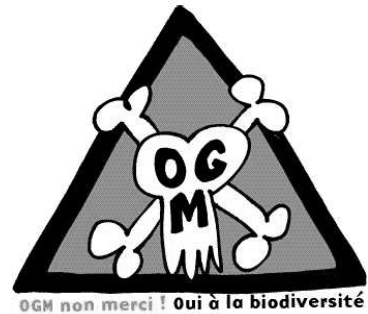




520, rue de Dave  
5100 Jambes  
Tél. : 081/30.36.90



## **Communiqué de presse**

**Le 3 mars 2010**

### **Ce qu'il faut savoir sur la pomme de terre Amflora**

Le dernier OGM autorisé à la culture en Europe est le maïs grain de Monsanto MON810. Cette autorisation date de 1998, l'Europe sous la pression du monde associatif a donc résisté plus de 12 années. Voilà que, juste quelques semaines après la déclaration de José Manuel Barroso se disant en faveur d'avancées sur les cultures d'OGM en Europe, nous assistons à la concrétisation des volontés d'un président de la Commission européenne ignorant totalement la position clairement opposée aux OGM du peuple européen.

Avec l'ouverture des frontières et de par sa position de plaque tournante européenne, la Belgique ne peut que très difficilement contrôler les allées et venues de tous les produits. Nous l'avons bien constaté, il y a à peine un mois, avec le cas des tonnes de graines de lin OGM importées illégalement en Europe via le port de Gand.

Une clause de sauvegarde permet aux différents états membres de rester maîtres de leur territoire et de décider si oui ou non ils acceptent des cultures OGM. Malheureusement, cette clause ne sera vraiment utile que si tous les pays l'activent. Il sera en effet impossible d'empêcher la culture et la dissémination des gènes dans l'environnement européen puisque une fois installée à un endroit, cette culture y persistera, et aura alors tout le temps se propager.

Pour rappel : dans les conditions actuelles de climat et de techniques agricoles, un tubercule de pomme de terre laissé en terre peut encore germer pendant trois à quatre années sans aucune difficulté. Chaque jardinier aussi novice soit-il le sait et il est donc raisonnablement impossible d'envisager de récolter 100% des tubercules à la récolte, comme le suggère naïvement BASF.

La Commission européenne prévoit un assouplissement des éléments recevables pour faire jouer la clause de sauvegarde mais celle-ci ne constitue à nos yeux qu'un instrument politique d'apaisement qui ne garantira pas suffisamment la souveraineté des états du moins tant que tous ceux-ci n'auront pas activé ladite clause (risques liés au transport et à la

dissémination biologique). Or, des cultures d'Amflora sont déjà prévues et programmées en Allemagne et en République Tchèque pour avril 2010 et en Suède et aux Pays-Bas en 2011.

Seule une interdiction de culture de cette pomme de terre transgénique dans tous les pays européens nous garantira de ne pas la retrouver dans nos assiettes, sous quelque forme que ce soit.

Vu l'ampleur que prend la grogne dans différents milieux en Europe, Nature & Progrès considère que le Conseil de Biosécurité belge doit rapidement réévaluer sa décision concernant la culture d'Amflora.

Parallèlement, en la personne de sa ministre fédéral de l'agriculture Mme LARUELLE, la Belgique devra s'allier au mouvement initié par l'Italie pour une opposition collective et structurée en Europe contre cette décision.

Le danger de cette pomme de terre OGM réside entre autres dans l'utilisation d'un gène marqueur de résistance aux antibiotiques. Autoriser un tel OGM est contraire à l'opposition de l'Europe qui par son règlement européen UE 2001/18 (cfr [http://europa.eu/legislation\\_summaries/agriculture/food/l28130\\_fr.htm](http://europa.eu/legislation_summaries/agriculture/food/l28130_fr.htm)) a clairement exprimé la volonté de l'Europe « *d'identifier et d'éliminer progressivement des OGM les marqueurs de résistance aux antibiotiques qui sont susceptibles d'avoir des effets préjudiciables sur la santé humaine et l'environnement. Cette élimination progressive a lieu d'ici le 31 décembre 2004 pour les OGM mis sur le marché* ». On lit dans la même directive que « *les effets négatifs potentiels des OGM (...) peuvent comprendre une diminution de l'efficacité des traitements médicaux, vétérinaires et phytosanitaires prophylactiques ou thérapeutiques, par exemple par le transfert de gènes conférant une résistance aux antibiotiques utilisés en médecine humaine ou vétérinaire* ».

Or Amflora contient deux gènes de résistance aux rares antibiotiques utilisés pour soigner la tuberculose. Pour Nature & Progrès, l'incohérence de la décision d'autorisation de culture d'Amflora avec le règlement de la même Commission est évidente et doit être solutionnée.

Finalement, après toutes les raisons citoyennes, environnementales et de santé, s'ajoute une autre incohérence dans cette décision : l'absence de besoin de la pomme de terre de BASF, tant au niveau technologique qu'économique puisqu'il existe déjà des variétés non OGM montrant les mêmes teneurs en amylopectine, et déjà utilisées par l'industrie de l'amidon. Subsiste un seul intérêt, celui du brevetage du vivant par les entreprises agro-alimentaires qui souhaitent activement progresser dans le domaine tant le marché leur apparaît prometteur.

Il est également essentiel de garder en mémoire que les OGM ne se sont jamais restés

confinés au non- alimentaire et se sont toujours retrouvés, à terme, dans l'alimentation

Face à cette avancée des OGM en Europe, la Belgique doit réagir. Dans un premier temps, Nature & Progrès continue à exprimer son refus de culture des OGM sur l'ensemble du territoire, en cohérence avec l'adhésion de la Région Wallonne aux Régions européennes sans OGM. Cette particularité doit motiver la Région à demander à la Commission l'activation de la clause de sauvegarde pour la Région wallonne et pour la Belgique.

Pour toute information complémentaire :

**Marc FICHERS**

*Nature & Progrès asbl*

**520 rue de Dave - 5100 Jambes**

**Tél. : 081/30 36 90 - Fax : 081/31 03 06**

**[natpro@skynet.be](mailto:natpro@skynet.be) - [www.natpro.be](http://www.natpro.be)**

Francis Giot  
Président

Marc Fichers  
Secrétaire Général